



INFORMATIONS << VIE DE L'ÉLÈVE ET DE L'ÉCOLE >> ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Ecole Sainte Hélène, 11 Rue Pierre Bonhomme, 46500 Gramat

Tél : 05.65.38.72.94

Mél : 0460550Y@ac-toulouse.fr

HORAIRES

La ponctualité est de rigueur. Les retards pénalisent les enfants dans leur travail, les parents veilleront donc à ce que les enfants arrivent à l'heure à l'école.

Classe :

Lundi, Mardi, Jeudi : 9h - 12h10 / 13h45 - 16h50

Vendredi : 9h - 12h10 / 13h45 - 15h50



Accueil à la garderie :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 7h30 - 9h / 16h50 - 19h

En cas de retard veuillez prévenir l'établissement dès que possible

Etude surveillée :

Ouverte à tous les élèves à partir du CP. Attention, il s'agit d'un temps surveillé il sera donc nécessaire de reprendre les devoirs avec votre enfant quotidiennement.

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 17h15 - 18h30

Pause méridienne :

Les élèves qui déjeunent chez eux peuvent être de retour à partir de 13h30. L'établissement étant fermé et sans surveillant avant cet horaire.

Catéchisme :

Les élèves volontaires pourront participer à la catéchèse proposée par la paroisse le vendredi de 15h50 à 16h50. Les inscriptions se font à la rentrée auprès des animateurs et/ou des prêtres de la paroisse.

ADMINISTRATIF

Fréquentation scolaire :

La fréquentation de l'école est obligatoire dès les 3 ans de l'enfant conformément à la loi. Les absences répétées nuisent au travail régulier de l'enfant. L'école est dans l'obligation de **signaler** à l'Inspection Académique toute absence prolongée ou injustifiée.

En cas d'absence, les responsables légaux sont tenus d'informer l'école dès la première heure d'absence. Le cas échéant, l'absence sera considérée comme non justifiée.

Réunions de rentrée :

Si la situation sanitaire nous le permet, les réunions de rentrée scolaire seront organisées dès la semaine du 12.09 pour chaque cycle/classe.

CP : Lundi **12.09** à 18h (classe de CP, site principal)

CE1 : Mardi **13.09** à 18h (site principal)

TPS/PS - PS/MS - GS, **Cycle 1** : Jeudi **15.09** à 18h (site de la maternelle)

CM1/CM2, Cycle 3 : Lundi **19.09** à 18h (site principal)

CE2 : Mardi **20.09** à 18h (site principal)

Dispositif ULIS école : Participation aux réunions des classes d'inclusion, RDV individuel pour chaque famille

Une réunion relative au fonctionnement global de l'établissement sera proposée le **JEUDI 8 SEPTEMBRE 2022 à 18h**

Cahier de liaison :

Chaque élève possède un cahier de liaison. Celui-ci est le premier lien entre la famille et l'établissement. N'hésitez pas à l'utiliser pour communiquer avec l'équipe pédagogique.

Nous ne pouvons pas mémoriser toutes les informations données oralement par chacune des familles de l'établissement aussi, préférez l'utilisation du cahier de liaison.

Ecole directe :



Il s'agit d'une plateforme interne à l'établissement qui vous permet d'obtenir diverses informations relatives à la vie scolaire de votre enfant. L'enseignante de la classe peut échanger avec vous et, de votre côté vous pouvez échanger avec l'équipe. Vous pouvez également y consulter des informations liées aux paiements de la scolarité, aux menus de la cantine etc.

Petit à petit, nous apprivoisons cet interface aussi, nous essayons d'utiliser de plus en plus les diverses fonctionnalités de l'établissement.

Nous vous communiquerons à la rentrée scolaire **vosre identifiant et votre mot de passe**. Il est **ABSOLUMENT** nécessaire que vous consultiez régulièrement votre messagerie EcoleDirecte !

Documents à retourner à la rentrée scolaire :

- l'attestation d'assurance scolaire

Elle est **obligatoire**. Les familles sont libres du choix de leur assureur.

Cependant, il convient de vérifier que le contrat souscrit est complet :

- **Responsabilité civile** : couvre les dommages causés à autrui par l'enfant.
- **Responsabilité individuelle corporelle** (obligatoire pour toute sortie) : couvre les dommages subis par votre enfant.

Vous devez donc, soit fournir une attestation certifiant que votre enfant est assuré à la fois en responsabilité civile et en individuelle corporelle, soit souscrire une assurance scolaire qui compléterait votre contrat familial.

L'assurance scolaire de la MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE est celle à laquelle l'établissement est affilié. La souscription annuelle est d'environ 11.5€. Si elle vous intéresse, il est nécessaire que vous nous le signaliez dès la rentrée scolaire et que vous complétiez le coupon d'inscription à l'accueil.

Accueil :

Mme Julie PLAS (Secrétaire-Comptable) assurera l'accueil physique et téléphonique ainsi que le secrétariat :

- LUNDI, MARDI et JEUDI : 7h45-12h15 / 13h30-17h30
- VENDREDI : 7h45 - 12h15



Direction :

Mme CONTENSSOU Emma, Cheffe d'Etablissement, vous recevra sur rendez-vous uniquement les lundi et mardi de 8h30 à 18h et, les jeudi et vendredi de 8h30 à 13h. Les prises de rendez-vous sont possibles par courriel (0460550Y@ac-toulouse.fr) ou par téléphone au 05.65.38.72.94.

Facturation :

Les facturations familles (contributions, cotisations...) vous seront transmises via EcoleDirecte. Les paiements sont possibles :

- en espèces à l'accueil
- par chèque à l'ordre de l'OGEC DE L'ALZOU
- par virement (ATTENTION, ce n'est pas un prélèvement. Vous devez mettre en place le virement)
- par carte bancaire à partir du terminal de l'accueil ou par téléphone.

Une facture mensuelle, à régler selon les mêmes modalités, sera adressée aux familles des enfants fréquentant le restaurant scolaire (via EcoleDirecte).

Pour les parents séparés qui souhaitent une « quote-part » sur les différents paiements, manifestez-vous auprès de Mme PLAS, dès réception de ce document.

Certificat de scolarité et attestations diverses :

Ces documents sont disponibles uniquement sur demande auprès de l'accueil.

ORGANIGRAMME DE L'ETABLISSEMENT

OGEC

Mme **GIRY Catherine**, Déléguée de Tutelle
M. **TEILLARD Francis**, Président de l'OGEC

Mme **CONTENSSOU Emma**
Cheffe d'établissement de l'Ecole et
coordinatrice de l'Ensemble scolaire

Mme **MANSY Martine**
Cheffe d'établissement du Collège

Mme **BERGER Emeline**,
responsable de Vie Scolaire

Mme **DUMANCIE Katia**, personnel des
classes de maternelle

M. **PUTZU Anthony**, Agent
d'entretien

Mme **BOUDOU Catherine**,
personnel polyvalent

Mme **GODARD Christel**, personnel
des classes de CP/CE1, en charge de la
pastorale

Mme **SALGUES Estelle**,
personnel des classes de
maternelle

Mme **CRAMAN Sarah**, personnel
de vie scolaire et personnel des
classes de maternelle

Mme **PLAS Julie**, secrétaire comptable de
l'établissement

Mme **VITRAC Sylvie**, personnel
polyvalent en charge de la pastorale

Equipe enseignante :

- **ALAYRAC Carole**, professeur des écoles
- **BELOUNIS Emma**, professeur des écoles
- **BERGOUYNOUX Isabelle**, professeur des écoles
- **COCHER Isabelle**, professeur des écoles
- **CONTENSSOU Emma**, professeur des écoles
- **COURTIN Florence**, professeur des écoles
- **GUIGNAND Anne-Christine**, professeur des écoles spécialisée du réseau Causse et Vallées
- **LASVAUX Fanny**, professeur des écoles
- **ROBIN Albane**, professeur des écoles
- **SANCHEZ Marie-Noëlle**, professeur des écoles

Personnels Education Nationale, sous réserve des changements décidés par la DSDEN

- **BAZALGUES Anne**, AESH collective
- **BORGEON Elise**, AESH individuelle
- **DE LA FAGE Ségolaine**, AESH individuelle
- **LABARBE Anne-France**, AESH mutualisée
- **PRUVOST Aïla**, AESH mutualisée

VIE QUOTIDIENNE DE L'ÉLÈVE

Restauration :

Les élèves qui déjeunent à la cantine devront se faire connaître auprès de leur enseignante tous les matins. Les repas des élèves inscrits le matin qui, finalement ne déjeunent pas, seront facturés.

Le respect du règlement intérieur de l'établissement est également en vigueur au sein du restaurant scolaire.

Santé :

Aucun médicament ne peut être administré à l'école.



Pour les élèves nécessitant une médication régulière ou en cas de suivi médical particulier, un PAI en lien avec le médecin scolaire devra être établi dès la rentrée de septembre. Il est nécessaire que vous vous signaliez dès la rentrée auprès de l'enseignante et/ou de la direction.

En cas de fièvre, ne mettez pas vos enfants à l'école (même après leur avoir administré un médicament). Si votre enfant présente de la fièvre ou des maux quelconques, nous vous appellerons.

Même en cas de garde alternée, les responsables légaux des enfants doivent être en mesure de répondre aux sollicitations de l'école face à une situation médicale préoccupante.

Les maladies contagieuses devront être rapidement signalées à l'accueil.

En cas d'urgence, les parents et les services de secours d'urgence seront prévenus simultanément. Veillez à nous fournir les bons numéros de téléphone.

Concernant les poux, il sera nécessaire de signaler immédiatement la présence des parasites et de faire les traitements adaptés à leur éradication.

Règlement intérieur :

Le règlement intérieur de l'établissement vous a été transmis une première fois dans le dossier d'inscription/réinscription. Il sera de nouveau transmis aux élèves dès la rentrée des classes. Il devra être conservé dans le cahier de liaison de l'enfant et sera signé par les responsables légaux et l'élève lui-même.

En cas de sanctions répétées et sans amélioration des attitudes et comportements inadaptés, une exclusion permanente pourrait être appliquée.

L'APEL :

L'APEL, Association de Parents de l'Enseignement Libre, est la plus importante association nationale de parents d'élèves. Elle permet aux parents désireux d'être associés à la vie de l'établissement en collaborant activement aux projets éducatifs proposés par l'établissement.

L'APEL agit et s'implique dans la vie de l'établissement scolaire. Elle a la responsabilité de représenter les parents au sein de l'établissement comme auprès des responsables de l'Institution scolaire et des pouvoirs publics. Elle accompagne également les parents dans leur tâche éducative au travers différents services qu'elle leur offre.

Il est important que vous, parents, preniez part à la vie de cette association et que vous vous y associiez pleinement. C'est également un moyen de défendre la liberté d'enseignement et le choix que vous avez fait d'inscrire votre enfant au sein de l'Ensemble Scolaire Sainte Hélène.

Le jour de la rentrée, l'APEL vous proposera un « Café des parents » dès 8h.



L'Assemblée Générale Ordinaire de l'APEL se tiendra le MARDI 27 SEPTEMBRE 2022 à 20h au sein de l'établissement.

CIRCULATION et DEPLACEMENTS AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT

Maternelle :

Les élèves seront accueillis par les enseignantes à partir de 8h45 sur site. Avant cette heure, l'accueil se fait à la garderie.

Dès lors que vous apercevez les élèves de la maternelle en rang et en déplacement dans la rue, **veuillez arrêter le moteur de votre véhicule et attendre la fin du passage des élèves.**

Les élèves ne peuvent être récupérés au cours du déplacement entre le site principal et le site de la maternelle (et inversement)

Stationnement aux abords de l'établissement :

Nous le savons, le stationnement n'est pas chose aisée. Nous vous demandons de faire preuve de civisme et de bienveillance lorsque vous venez déposer ou chercher vos enfants. N'hésitez pas à vous éloigner un peu de l'établissement et de venir à pied dès lors que cela semble possible.

Les arrêts minutes sont tolérés dès lors qu'ils sont (comme leur nom l'indique) brefs.

Covid :

Nous ne savons évidemment pas qu'elles seront les consignes sanitaires à appliquer à la rentrée prochaine toutefois, ne pénétrez pas dans l'établissement sans vous signaler auparavant à l'accueil.

DATES

Rentrée des classes :

JEUDI 1 SEPTEMBRE à partir de 9h.

Ce jour-là, exceptionnellement, vous pourrez accompagner votre enfant jusqu'à sa classe ou dans la cour de l'établissement.

Les membres de l'APEL (Association des Parents d'élèves), vous proposeront un « café des parents » sur les sites de la maternelle comme de l'école élémentaire à partir de 8h.

Calendrier scolaire :

Nous nous trouvons dans la zone C.

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Mercredi 31 août 2022		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : jeudi 1 ^{er} septembre 2022		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 22 octobre 2022 Reprise des cours : lundi 7 novembre 2022		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 17 décembre 2022 Reprise des cours : mardi 3 janvier 2023		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 4 février 2023 Reprise des cours : lundi 20 février 2023	Fin des cours : samedi 11 février 2023 Reprise des cours : lundi 27 février 2023	Fin des cours : samedi 18 février 2023 Reprise des cours : lundi 6 mars 2023
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 8 avril 2023 Reprise des cours : lundi 24 avril 2023	Fin des cours : samedi 15 avril 2023 Reprise des cours : mardi 2 mai 2023	Fin des cours : samedi 22 avril 2023 Reprise des cours : mardi 9 mai 2023
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 8 juillet 2023		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.

Les classes vaqueront le vendredi 19 mai 2023 et le samedi 20 mai 2023.



Dates à retenir, année 2022-2023

(sous réserve des changements possibles et des aléas de l'année scolaire)

1.09.2022 : Rentrée scolaire

8.09.2022 : Réunion de présentation Globale de l'Etablissement en présence des enseignants, des personnels OGEC et des représentants de l'APEL de l'établissement à 18h sur le site principal

12.09.2022 : Réunion de présentation du CP

15.09.2022 : Réunion de présentation du Cycle 1, sur le site de la maternelle

13.09.2022 : Réunion de présentation du CE1

20.09.2022 : Réunion de présentation du CE2

19.09.2022 : Réunion de présentation du Cycle 3

27.09.2022 : Messe de rentrée de l'Enseignement Catholique du Lot, la présence de tous compte

27.09.2022 : Assemblée Générale de l'APEL de l'établissement

30.09.2022 : Journée Pierre Bonhomme, au Grand Couvent de Gramat, nous comptons sur la présence des parents pour nous accompagner toute la journée

Octobre : Bénédiction des cartables

10 au 16.10 : semaine du goût

23.11, 24.11 et 25.11 : Fermeture de l'établissement : Formation de tous les membres de l'équipe éducative

13.12.2022 : Crèche Party : Spectacle de Noël à la salle des fêtes de Gramat

17.02.2023 : Carnaval de l'établissement

13.03 au 17.03.2023 : Semaine des APEL,

13 et 14.04.2023 : Photo des classes

2.06.2023 : Spectacle de fin d'année

6.07.2023 : Après-midi piscine au centre aquarécréatif de Gramat